



victime de voyeurisme: mes droits?

Par **iceman**, le **01/11/2009** à **22:31**

Bonsoir, je voudrais avoir un renseignement sur une affaire qui me concerne personnellement moi et ma femme.

Il y a 2 ans de cela, nous avons récupéré une cassette vidéo où l'on nous voit nous changer, se déshabiller, donc nu dans un salon d'une maison individuelle, filmé par une caméra qui était caché quelque part et cela à 2 reprises, nous n'étions, bien sûr, pas du tout au courant que cette caméra était braqué sur nous et enregistré.

Nous avons cette cassette, et je voudrais savoir si il était possible de tenter un recours en justice contre la personne qui a commis cet acte de voyeurisme même après 2 ans ou bien cela ne sert à rien, merci de m'éclairer sur ce point.

J'ai aussi reçu des menaces via messagerie dans un jeu sur le net par cette même personne, insulte, diffamation etc... j'ai toujours ces messages, puis je m'en servir ou cela ne peut rien apporter de plus, ont ils une valeur juridique?

Merci de nous aider.